



juillet 2022

Nouveaux horaires de permanences à la mairie

Nous avons une nouvelle secrétaire de mairie, Sandrine Penchenat-Galiacy, qui prend la place occupée par Claudine suite à son départ à la retraite.

Sandrine vous accueillera dans les mêmes conditions que vous avez connues avec Claudine.

Seuls les horaires des permanences changent:

Désormais la mairie sera ouverte au public aux heures suivantes :

- le lundi après-midi, de 14h à 17h
- le mardi matin, de 9h à 12h
- le jeudi matin, de 9h à 12h

Site internet

Le site internet est régulièrement mis à jour, et notamment la rubrique d'actualités *Quoi de neuf* ainsi que, pour le projet du PLUi, la rubrique *Urbanisme*.

www.marminiac.fr

Édito...

Dans la nuit du 19 juin, Marminiac s'est trouvé sur la trajectoire d'une tempête d'une violence rare. Le nettoyage est toujours en cours dans certains endroits, et notamment sur les chemins de la commune, où il vous est demandé de ne pas passer avant l'enlèvement des arbres tombés ou à risque de tomber. Des panneaux vous indiquent les chemins concernés. Nous avons eu la grande chance de ne pas subir des dommages matériels importants, mais une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été faite auprès de la préfecture pour les dommages causés par la tempête.

Depuis quelques années on parle beaucoup des arbres. Ces lieux de vie pour des milliers d'organismes, ces poumons de la planète, ces gestionnaires du climat. Notre gestion des bois fait, elle aussi, partie des débats que l'on entend régulièrement. Certains disent qu'il ne faut pas toucher aux forêts, les laisser totalement libre de toute intervention humaine et leur permettre ainsi d'évoluer naturellement. À l'autre extrémité, on peut se désoler que les coupes rases se font encore. L'entretien des bois et des forêts est de la responsabilité des propriétaires, et ceci devient obligatoire quand les arbres sont à proximité des routes et chemins. Une bonne gestion permet de prélever du bois tant pour des raisons commerciales que pour la santé de la forêt. On ne peut pas le nier, nous sommes tous consommateurs de bois, pour nos meubles, pour nos maisons, pour notre chauffage. Mais il est temps de se poser des questions dont les réponses ne nous apportent pas de confort. Le chêne, s'il est l'un des meilleurs bois pour le chauffage, est aussi l'essence qui pousse le plus lentement et notre volume de consommation dépasse déjà celui de son renouvellement.

Mais, ne pas couper du bois nous obligerait à consommer plus de produits pétroliers, plus de plastique, ... on se doit tous d'essayer au mieux de trouver le bon équilibre... et parmi les solutions, nous pouvons améliorer le recyclage, faire du troc, réparer et adapter nos objets. Le Bocal fait bonne preuve maintenant de ce concept, et je salue très sincèrement les bénévoles qui s'occupent du lieu, qui font le rangement et qui enlèvent les objets qui devraient être laissés à la déchetterie, bref, qui permettent à beaucoup de citoyens, de Marminiac et d'ailleurs, d'envisager d'autres solutions, à portée de mains de chacun qui contribuent, à notre niveau, d'aller vers un avenir soucieux de notre environnement, écologique et solidaire, pour mieux accueillir nos enfants et petits-enfants.

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40
www.cc-cazalssalviac.fr

Nouvelle secrétaire de mairie

Nous souhaitons le bienvenue à Sandrine, notre nouvelle secrétaire de mairie. Elle a déjà fait ses preuves pendant ses deux mois de tuilage avec Claudine. La commune peut se réjouir de l'assurance d'une continuité de service impeccable.

Ateliers participatifs de création

La commission d'animation du conseil municipal souhaite mettre en place des ateliers afin de confectionner des décorations pour embellir le village aux couleurs de Noël. Le premier atelier se tiendra courant septembre.

Nous recherchons des personnes travaillant le bois pour nous aider lors des ateliers. Des dons de rondins de bois, de chutes de bois, de lanternes, de boules de Noël rouges et dorées, de tissus rouge et blanc à carreaux... permettront de confectionner des décorations à partir de la récupération.

Les ateliers seront ouverts à tous les âges et toutes les idées sont les bienvenues. Des informations plus précises concernant ces ateliers vous seront communiquées après l'été.

Départ de Claudine Galiacy, secrétaire de mairie

Claudine Galiacy a quitté son poste de secrétaire de mairie le 1er juillet. L'heure de sa retraite a sonné et les au revoirs ont eu lieu lors d'un moment festif, sinon émotif à la salle des fêtes le dimanche 3 juillet. Ses trente-neuf ans de service, avant une retraite bien méritée, ont été excellents. Par son professionnalisme, son entrain et son amabilité, Claudine a rendu les meilleurs services à notre commune. Ses compétences n'ont jamais fait défaut, sa serviabilité non plus. Elle a été le liant indéfectible entre les différentes équipes municipales et la personne ressource pour bien des résidents, qui l'ont connue, pour certains, dès ses débuts.

Sur les multiples dossiers qu'une municipalité doit traiter, Claudine a su investiguer, défricher, résoudre, mettre en ordre et rendre compte, avec clarté et rigueur. Bref, nous lui devons beaucoup.

Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte, dit la formule, certes, mais nous ne ne pouvons le faire sans lui avoir marqué notre reconnaissance.

Claudine nous a dit qu'elle a été très touchée à l'occasion de cette fête, touchée par votre présence, vos messages, vos attentions, dont certaines personnalisées, et elle remercie infiniment les marminiacois(es) et les élus (anciens et actifs).

Belle et heureuse
retraite, Claudine !



Un défibrillateur à Marminiac

La commune dispose maintenant d'un défibrillateur qui est installé sous l'abri à gauche de la salle des fêtes.

Groupama, l'assureur de la commune, finance une formation d'une demi-journée pour apprendre les gestes qui sauvent. Cette formation est gratuite et ouverte à tous les résidents de Marminiac qui souhaitent participer, en groupes de 10 personnes. Si cette formation vous intéresse, merci de le signaler à la mairie avant la fin du mois de juillet afin qu'on puisse organiser les formations. Merci d'indiquer en même temps si vous préférez le samedi, les vacances scolaires ou si vous n'avez pas de contraintes particulières. Nous ferons de notre mieux pour nous accommoder de votre demande.

Panne d'électricité - les démarches

Si vous avez une panne d'électricité qui ne relève pas d'un problème lié à votre compteur, vous devez, dans un premier temps, appeler le numéro indiqué sur votre facture. Si le centre d'appels ne répond pas, vous pouvez appeler la mairie pendant les heures de permanence, ou à défaut, la maire. Si la maire ne répond pas, laissez un message avec votre nom et votre lieu-dit, ainsi que la cause de la panne si vous la connaissez. Dans ce cas, il vous est simplement demandé de ne pas appeler après 22h sauf en cas d'urgence absolue.

Un arbre tombé sur une route départementale ?

Que faire si vous voyez un arbre qui est tombé sur une route départementale ?

Appelez la gendarmerie nationale au 17.

Ils se chargeront de contacter les services compétents.

Un arbre tombé sur une route ou un chemin communal ?

Il est de la responsabilité du propriétaire de l'arbre de dégager la route aussi rapidement que possible, tout en prenant soin de la sécuriser avec des triangles d'avertissement pendant le déblayage.

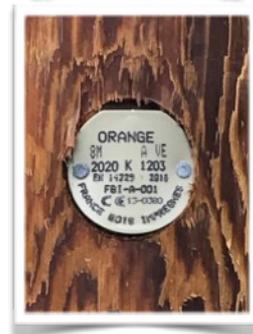
Orange : signaler un câble cassé

En cas d'incident où un câble de télécommunication (cuivre ou fibre) ou un poteau est en cause sur la commune, vous pouvez le signaler en vous connectant sur une plateforme dédiée : <https://dommages-reseaux.orange.fr> ou, à défaut, en le signalant à la mairie qui fait la déclaration pour vous.

Dans les deux cas vous devrez communiquer les éléments suivants. Sans ces trois éléments, la plateforme internet d'Orange n'accepte pas la déclaration.

- une photo de la plaque (bleue ou frappée en métal) située sur le poteau le plus proche de l'endroit où le câble est défectueux.
- une photo du câble
- une indication précise du lieu (adresse, lieu-dit...)

En dehors de ces cas extrêmes, si vous voyez des câbles manifestement trop distendus, faites en aussi le signalement à la mairie, avec les indications de lieux, et nous transmettrons.

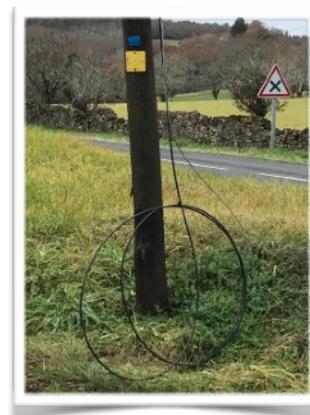


Orange : quel service public ?

Encore une fois nous sommes sidérés par les problèmes éternels et non résolus concernant le réseau de télécommunications. On aurait pu espérer que le passage des techniciens lors de l'installation de la fibre optique en 2020 allait améliorer l'état du réseau. En réalité, malgré les relances faites par la mairie, par le référent de toute la communauté de communes, et par le Département, aucun câble non attaché à un poteau avant les travaux n'a été remis en place. L'élagage a été, au mieux, médiocre et les délais bien trop longs pour des réparations de poteaux cassés. L'opérateur Orange est resté sourd aux demandes et aux plaintes.

L'année dernière nous vous avons demandé de nous signaler tout problème avec le câblage du réseau et vous étiez nombreux à répondre avec des photos et descriptions. Un dossier détaillant ces problèmes a été déposé auprès de l'opérateur Orange en décembre, et depuis, il n'y a eu aucune réponse ni action entreprise.

Nous continuerons à faire du bruit pour faire entendre ces problèmes, mais tant que le système économique favorise l'emploi de sous-traitants qui eux, passent la main à d'autres sous-traitants, l'argent dépensé ne sera jamais efficace et les problèmes persisteront.



France Services

Les services de la communauté de communes Cazals-Salviac vous accompagnent pour vos questions numériques liées à la dématérialisation.

Avec France Services, trouvez de l'aide pour toutes vos démarches administratives en ligne.

Sur le territoire de la communauté de communes Cazals-Salviac, deux France Services sont à votre disposition (Cazals et Salviac). Ces lieux ouverts à tous, vous proposent un accompagnement personnalisé pour toutes vos démarches administratives numériques concernant nos neuf partenaires nationaux (Caf, CPAM, l'Assurance retraite, Pôle emploi, MSA, ministère de l'Intérieur, ministère de la justice, les finances publiques, Enedis, Banque de France, La Poste) ou autres administrations et services.

Ces lieux sont d'abord des Espaces Publics Numériques qui vous permettent de bénéficier également de services tels que l'accès libre à un ordinateur, une connexion internet, une imprimante, un scanner, de l'aide pour l'utilisation générale de votre smartphone, tablette ou PC.

Pour tous, que vous soyez en recherche d'emploi et de formation, en reconversion professionnelle, salarié, scolaire, retraité, en création d'activité ou chef d'entreprise, ou encore nouveaux arrivants sur le territoire, France Services vous informe et vous conseille.

(suite p5 ->)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2020 (Fonctionnement)		116 555
REPORTS DE L'EXERCICE 2020 (Investissement)	55 477	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	176 976	257 665
SECTION D'INVESTISSEMENT	64 756	136 119
RESTES À RÉALISER au 31/12/2021	23 800	17 376
TOTAL	321 009	527 715
RÉSULTAT		206 706

Dépenses

Restes à réaliser 31/12/2021 **23 800 €**

Section d'Investissement **64 756 €**

Reports exercice 2020 (Investissement) **55 477 €**

Section de Fonctionnement **176 976 €**

Recettes

Restes à réaliser 31/12/2020 **17 376 €**

Section d'Investissement **136 119 €**

Reports exercice 2019 (Fonctionnement) **116 555 €**

Section de Fonctionnement **257 665 €**

Les Subventions aux Associations 2022

APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 150 €

École des Métiers (Cahors) : 160 €

Entente Football Cazals-Montcléra : 300 €

Musée de la Résistance et de la Déportation : 30 €

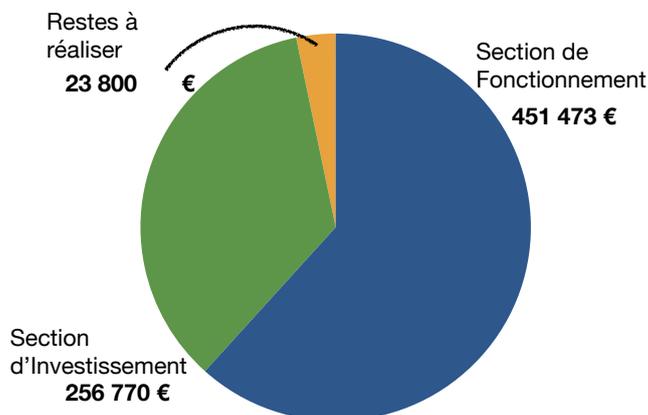
Les déchets

Le contexte actuel a engendré d'importantes hausses des coûts de collecte et de traitement de nos déchets. Afin de limiter le plus possible les répercussions sur notre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), **RÉDUISONS NOS DECHETS NON VALORISABLES GRACE AU COMPOSTAGE !** Les déchets déposés dans les bacs gris doivent considérablement diminuer pour éviter une explosion des coûts de traitement (208 € le tonne contre 70 € pour le recyclage). Recyclons et utilisons les déchetteries (en accès libre car financées par notre TEOM) !

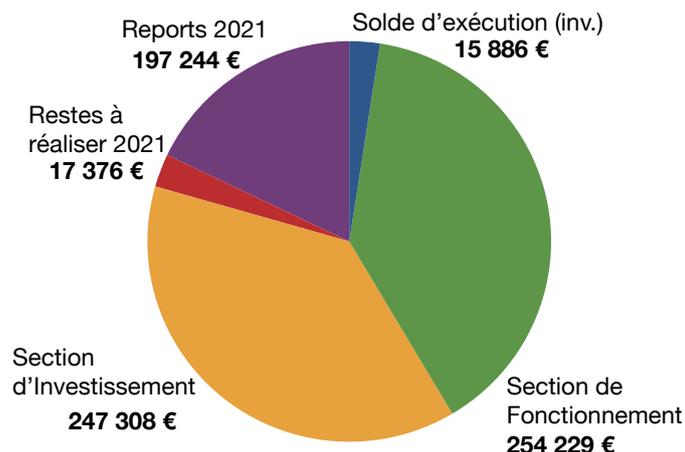
BUDGET 2022

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS 2021 (FONCTIONNEMENT)		197 244
SECTION DE FONCTIONNEMENT	451 473	254 229
SECTION D'INVESTISSEMENT	256 770	247 308
RESTES À RÉALISER 2021	23 800	17 376
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 886
TOTAL	732 043	732 043

Dépenses



Recettes



Vote des taux des taxes directes locales 2022

Les taux des taxes n'ont pas été augmentés. Ils s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux.

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Produits
Taxe foncière bâti (TFB)	26,21 %	26,61 %	114 875,00 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	7 741,00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	4 338,00 €
Total avant mesures compensatoires			126 954,00 €
Reversement à l'état la somme de			49 544,00 €

France Services

Cazals - place Hugues Salel
05 65 31 69 26

- **DDFIP** (impôts) : tous les lundis de 9h30 à 12h30

- **ADIL** (agence départementale d'informations sur le logement) : 4ème mercredi du mois, de 10h à 12h, sur rdv au 05 65 35 25 41

- **Conciliateur de justice** (trouve une solution amiable à un différend) : 2ème mercredi du mois, de 10h à 12h30, sur rdv au 05 65 31 69 26

- **Guichet Rénov'Occitanie Lot** (aide aux projets de rénovation énergétique de l'habitat) : 10 mai, 13 septembre, (rdv au n° vert 0800 08 02 46).

Salviac - place Marie Sudres
05 65 41 62 43

- **DDFIP** (impôts) : les mardis après-midi lors des campagnes des impôts sur le revenu (mai) et d'impôts locaux (octobre). Rdv recommandé au 05 65 41 62 43

- **La mission locale** (insertion sociale et professionnelle des jeunes) : 1er mardi matin du mois.

- **Conciliateur de justice** (trouve une solution amiable à un différend) : 2ème mercredi du mois, de 14h à 16h30, sur rdv au 05 65 41 62 43

- **Guichet Rénov'Occitanie Lot** (aide aux projets de rénovation énergétique de l'habitat) : le 12 juillet et le 8 novembre, (rdv au n° vert 0800 08 02 46).

Chemins - entretien nécessaire par les propriétaires

Il est important de rappeler que l'entretien des chemins privés (dits d'exploitation) doit être assumé par le ou les propriétaires. Il est prévu que tous les propriétaires riverains doivent assurer l'entretien et la viabilité proportionnellement à leurs utilisations. Ces chemins ne donnent pas le droit de passage aux promeneurs mais ceci est généralement toléré par les propriétaires, à l'exception des chemins qui traversent une parcelle où il y a un élevage in situ.

Il existe également de nombreux autres chemins communaux dont l'entretien est aussi nécessaire. Certains de ces chemins sont classés et leur entretien est fait par l'agent de la commune et par les agents de la communauté de communes Cazals-Salviac. Pour tous les autres chemins, il est rappelé que l'entretien doit être fait par les propriétaires et riverains des parcelles ou bois que les jouxtent.

En plus de permettre la praticabilité de ces voies, ce travail participe à l'entretien général de la voirie communale.

Le projet du Pré Lacoste - phase 2

Une réunion publique a eu lieu fin juin, et nous remercions les personnes qui ont donné de leur temps pour participer et apporter leur voix, leurs questions et leurs idées. Cette phase du projet consiste en l'aménagement du Pré Lacoste afin de pouvoir accueillir un public sur cet espace de vie naturel. Il a été décidé d'acheter une balançoire et une bascule pour les enfants. La table de pique-nique actuellement située en haut de la rue des Échoppes sera déplacée vers le pré Lacoste pour y trouver une nouvelle vie. Un bénévole s'est manifesté pour fabriquer une deuxième table de pique-nique avec ses bancs et nous allons fabriquer deux ou trois bancs d'agrément en plus. Il y a même la volonté de fabriquer une table de ping-pong. Un parcours de marelle ainsi qu'un damier à grande échelle trouveront également leur place dans le pré, pour le bonheur des petits et des grands.

Des appels à bénévoles suivront quand nous en saurons plus quant aux dates. Il en faudra pour la création des dalles en béton et pour la fabrication ou l'installation des divers éléments.

D'autres idées pour le pré ont été proposées, envisageables pour la prochaine phase du projet en 2023. Celles-ci tournent principalement autour de la capacité d'accueil sur le pré pour des manifestations et festivités. Nous espérons bénéficier d'aides financières de différents partenaires dès 2023. Des personnes qui souhaitent participer à la constitution du dossier de demande sont invitées à se faire connaître en mairie.

Chiens qui divaguent

La situation dans le bourg s'est beaucoup améliorée et par conséquent, la propreté aussi. On tient à remercier les propriétaires des chiens pour l'effort fait dans ce sens. Par contre, il est à déplorer que ce n'est pas le cas partout et que certains chiens continuent à divaguer et à causer des dommages moraux et matériels sur la commune. Il est nécessaire que TOUS les propriétaires engagent leur responsabilité citoyenne pour éviter tout incident.

La Poste : nouvelles heures d'ouverture

Le bureau de Poste à Cazals a modifié ses heures d'ouverture depuis le 21 juin et vous accueille désormais aux heures suivantes :

mardi et **jeudi** de 9h à 12h et de 13h30 à 15h15.
mercredi, vendredi et **samedi** de 9h à 12h.

État civil

Mariages :

Caroline CESSAC et Claude CAMBON,
le 21 mai

Décès :

Claudine GRAMON
le 12 mai

Odile GARRIGOU
le 15 juin

Noëlle CADAUREILLE
le 21 juin

Petit marché bio hebdomadaire



Chaque vendredi de 17h30 à 19h, deux habitants de Marminiac sont présents sous la halle pour vendre leurs produits bio, d'une part des œufs, légumes et produits maraichers qu'Élise a cultivés, d'autre part

des vins que Bernard et ses associés ont élaborés. Quoi de mieux que de démarrer le week-end en achetant des produits frais et de qualité, et en même temps de passer un moment convivial avec d'autres habitants venus faire leurs commissions.



Le Sidéral

Le Sidéral, l'association qui œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du site de Jean Marie MASSOU, au lieu-dit Les Limoges, a connu une première année réussie. Une exposition d'une sélection de ses œuvres a eu lieu au MIAM (Musée International des Arts Modestes) à Sete, dans l'Hérault, et une deuxième se prépare pour la fin de l'année au musée *Arts et Marges* à Bruxelles, haut lieu de l'art brut en Belgique. Le nombre de visites accompagnées et guidées sur place a été important et l'intérêt pour ce site est considérable.



Il est rappelé que cette propriété est privée. Une caméra de surveillance a révélé plusieurs passages non autorisés donc en infraction. En raison de la dangerosité des lieux, toute promenade non accompagnée sur ce site reste **strictement interdite**. Cependant, si

vous souhaitez faire une visite des lieux, contactez André Bargues, président de l'association, joignable au 06.78.90.01.66.

Si vous voulez soutenir ce projet, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'association reconnue d'intérêt général et habilitée à vous délivrer un reçu fiscal pour le déduire de vos impôts à hauteur de 66%.

La pétanque marminiacoise

Les soirées de pétanque sur le boulodrome de Marminiac ont démarré depuis peu et se renouvelleront tous les vendredis soirs en juillet et en août. Si vous avez envie de passer une soirée conviviale autour d'une partie de pétanque amicale, suivie d'une bonne soupe au fromage, venez vous inscrire avant 21h, sur place avec votre bonne humeur !

Si vous venez seul, vous trouverez sûrement quelqu'un qui cherche aussi un partenaire. Sinon, venez à deux, en équipe déjà formée. La soirée se termine par la distribution de lots pour tous les joueurs. Mais attention, le jeu commence à l'heure !

Atelier Danse Marminiac

La saison de cours pour les danseurs et danseuses de Modern'jazz et de hip-hop s'est achevée par une soirée de gala dans la salle de spectacle de l'Arsenic. Deux performances magnifiques ont permis aux parents, amis et amateurs de danse d'assister à une soirée exceptionnelle. L'ambiance était joyeuse, la qualité des performances de chaque niveau était formidable, des plus petits aux plus grands confirmés. Bravo à Gazi et à Elsa, mais aussi à tous les bénévoles de l'association pour leur engagement, leur travail et leur volonté, tout au long de cette année encore. Et un grand merci pour ces moments magiques.

Avis aux nouveaux résidents !

C'est toujours un plaisir de voir arriver de nouveaux habitants sur la commune de Marminiac, et on peut se réjouir du fait que toutes les maisons qui étaient en vente récemment sont habitées ou leur restauration est en cours.

Si vous faites partie des personnes arrivées récemment et n'êtes pas encore passés à la mairie, n'hésitez pas à venir nous voir. On prendra le temps, et le plaisir, de vous présenter cette commune que nous aimons tant ainsi que les projets et actions qui pourraient vous intéresser. On vous donnera également un pack recyclage et compostage (poche, poubelles de tri, plaquette de consignes) et, si vous le voulez bien, vous serez inscrit sur le registre des personnes recevant les actualités de la commune en temps (presque) réel par mail.

Vous pouvez également rester à jour des actualités de Marminiac sur le site internet qui est alimenté régulièrement avec les dernières informations, et qui contient plusieurs pages utiles - des informations concernant les associations, les artisans, les entreprises et les gîtes ainsi que les actualités et l'évolution des projets.

En tout cas, merci d'avoir fait le choix de vivre à Marminiac. Nous espérons que vous y trouverez votre bonheur communal !

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

La schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui concerne les deux communautés de communes Cazals-Salviac (CCCS) et Quercy-Bourian (CCQB), réunies en un Syndicat mixte du Pays Bourian, a été finalisé l'an dernier. C'est ce SCoT qui sert de base au travail d'élaboration du PLUi. Il a défini les grandes axes et les enjeux d'urbanisme et de ruralité pour notre territoire.

Le projet de PLUi est maintenant officiellement lancé. Les élus de chaque commune en charge du projet se réunissent pour dresser un état des lieux des deux intercommunalités. Une approche transversale permettra dans un premier temps de croiser les informations concernant le fonctionnement global du Pays Bourian ainsi que ses interactions avec ses voisins. Tout est pris en compte, les modes de vie et d'habitation, la perception du territoire vu de l'extérieur, les habitudes de consommation, la spécificité de l'emploi, les caractéristiques de l'agriculture, la vitalité de l'économie locale ...



N'hésitez pas à consulter la page dédiée sur le site internet communal, sous la rubrique

Urbanisme (<http://www.marminiac.fr/plui>), toujours à jour des dernières informations concernant ce projet.

Attention à l'ambrosie !

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine. En effet, le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme. Elle provoque des pertes de rendement sur les cultures et entrave la biodiversité !



Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoise et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler sa présence. Cette lutte est l'affaire de tous ! Pour tout signalement ou question, veuillez passer par la mairie. Julie Diaz, notre référente élue pour les actions sur la commune, vous répondra.